

# Intéressement participation 2017 : le compte n'est pas bon !

Les excellents résultats 2016 sont maintenant connus. L'entreprise a informé les organisations syndicales des montants d'intéressement et de participation qui seront versés en 2017.

Ceux-ci sont en baisse par rapport à ceux versés en 2016. En effet, l'an dernier, sous la pression des organisations syndicales, SUD en tête, la direction avait été contrainte de verser un supplément exceptionnel d'intéressement de 34 millions d'euros pour qu'il soit égal à l'année précédente.

Cette année, grâce à l'avenant signé par SUD pour sécuriser le dispositif, les montants versés seront supérieurs de 6 % pour les bas salaires.

Montants versés par salarié-e en 2017 (en €) à temps plein, sans absence

Salaire	Participation	Intéressement	Total
20 000	1 000	1 810	<b>2 810</b>
30 000	1 080	1 940	<b>3 020</b>
40 000	1 340	2 080	<b>3 420</b>
50 000	1 600	2 220	<b>3 820</b>
60 000	1 860	2 350	<b>4 210</b>
70 000	2 120	2 490	<b>4 610</b>
80 000	2 380	2 620	<b>5 000</b>

Mais en comptant le supplément exceptionnel d'intéressement versé en 2016, les montants 2017 seront inférieurs d'environ 5 %.



Difficile à entendre quand dans le même temps, Orange propose d'augmenter le dividende de 5 centimes par action, soit 8 % !

Aussi, pour SUD, c'est simple : les salarié-es doivent percevoir en 2017 une rémunération globale en hausse de 8 %, pas des actions gratuites liées aux résultats. Il faut que l'entreprise Orange «*digitale et humaine*», reconnaisse les efforts des salarié-es avec une négociation salariale qui reflète les bons résultats 2016.

C'est ainsi que dans la NAO qui s'ouvre, SUD demandera, entre autres, une augmentation uniforme de 100 € par mois, et aucun salaire inférieur à 1 800 € net.

Par ailleurs, nous continuons de revendiquer une modification du mode de calcul de l'intéressement pour se rapprocher le plus possible d'un montant uniforme pour tous-tes les salarié-es.